

MONDOSSIERMEDICAL.CH AUX HUG

Organisez et sécurisez vos soins



Hôpitaux
Universitaires
Genève



**MonDossier
Medical.ch**
Connecté à ma santé

Table des matières

Message du directeur médical des HUG	3
Qu'est-ce que MonDossierMedical.ch ?	4
Quels documents trouve-t-on dans MDM?	5
Quels nouveaux services en développement.....	6
Comment puis-je m'inscrire?	7
Comment puis-je accéder à mon dossier?	8
Comment puis-je donner accès à mon dossier?	9
La confidentialité est-elle assurée?	10
Témoignages	11
Questions fréquentes	12
Notes personnelles.....	14

Un outil mis à disposition
par l'Etat de Genève



Message



MonDossierMedical.ch (MDM), c'est le garant de votre sécurité ! Grâce à cet outil, votre plan de traitement est toujours à jour.

Le nombre de personnes ayant une ou plusieurs maladies chroniques (par exemple, un diabète et une hypertension artérielle) est en augmentation et nous sommes tous potentiellement concernés. Ces maladies nécessitent la prise de plusieurs médicaments simultanément : pour un patient de 80 ans hospitalisé dans le Service de médecine interne des HUG, cela représente en moyenne dix médicaments différents.

Cette liste, appelée plan de traitement, est difficile à tenir à jour :

- ▶ Elle change au fil du temps, en fonction de l'évolution de votre état de santé, et notamment en cas d'hospitalisation.
- ▶ Les médicaments ne sont pas nécessairement tous prescrits par le/la même médecin. Par exemple, le traitement du diabète peut être prescrit par un-e spécialiste, alors que tous les autres médicaments sont prescrits par votre médecin de famille.
- ▶ Il peut exister plusieurs versions de cette liste : celle qui vous a été remise par votre médecin traitant-e, celle qui figure dans votre carnet de soins à domicile, celle qui se trouve chez votre pharmacien-ne... et souvent, elles ne sont pas identiques !

Le plan de traitement est au cœur de MonDossierMedical.ch. Si vous vous inscrivez à ce service, votre plan de traitement pourra être partagé entre tous/toutes les professionnel-le-s du réseau de soins : infirmier-ère-s à domicile, médecin de famille, médecins spécialistes, et pharmacie.

Selon les études scientifiques, un-e patient-e sur dix est victime d'un effet indésirable dû à un médicament. La moitié de ces cas aurait pu être évitée. Votre inscription à MonDossierMedical.ch diminue considérablement ce risque. Inscrivez-vous !

Professeur Arnaud Perrier
Directeur médical des HUG

Qu'est-ce que **MonDossierMedical.ch** ?

MonDossierMedical.ch (MDM) est une plateforme informatique sécurisée. Il vous offre la possibilité de constituer un dossier médical électronique accessible par Internet. Ainsi, vous pouvez prendre connaissance à tout moment de vos documents médicaux comme vos résultats d'examens, vos prescriptions ou vos comptes rendus opératoires. De plus, vous gérez vous-même les droits d'accès en décidant qui peut les consulter. Le secret médical reste garanti.

Cet outil de cybersanté améliore la qualité et la sécurité de vos soins. Comment ? Par le partage rapide et sûr des informations pertinentes pour votre prise en charge par tous les prestataires de santé de votre choix : médecins, soins à domicile, pharmacies, etc.

MDM est un service gratuit mis en place par l'Etat de Genève, en collaboration avec les HUG, La Poste et plusieurs partenaires du domaine de la santé du canton de Genève.

Les avantages

- ▶ Diminution des risques d'erreur médicale
- ▶ Meilleure coordination de votre prise en charge
- ▶ Accès sécurisé à votre dossier médical
- ▶ Transmission efficace et rapide de vos informations médicales
- ▶ Service gratuit



INFO

La base légale est définie dans la Loi sur le Réseau communautaire d'informatique médicale (LRCIM) qui est accessible à l'adresse suivante :

➤ www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_k3_07.html

Quels documents trouve-t-on dans MDM ?

Tous les documents fournis par les professionnel-le-s participant au réseau sont disponibles, et leur nombre croît régulièrement. Les principales catégories de documents disponibles actuellement sont :

Les documents pour la coordination des soins

- ▶ Lettre de sortie des hôpitaux, lettre de transfert entre établissements de soins, résumé généré automatiquement pour les voyageurs.
- ▶ Carnet de santé, outil de recueil des prestations et des besoins de soins à domicile.
- ▶ Plan de soins partagé, pour faciliter la prise en charge multidisciplinaire.

Les rapports médicaux

- ▶ Résultats de laboratoire, résultats d'investigations (radiologie, endoscopie, etc.), comptes rendus opératoires.

Les documents concernant les médicaments

- ▶ Plan de traitement présentant tous les médicaments utilisés.
- ▶ Historique des médicaments dispensés par les pharmacies.

Délais de publication

Ambulatoire

- ▶ Les documents nécessitant une explication par un-e professionnel-e de santé - par exemple un rapport d'examen - sont publiés après un délai de sept jours.

Hospitalisation

- ▶ Tous les documents sont publiés 24 heures après leur validation par un-e médecin.
- ▶ Les documents remis à la sortie sont publiés sans délai.

+ INFO

Pour l'imagerie médicale, figurent uniquement les rapports de radiographies, d'IRM et de scanner. Les images ne sont pas disponibles pour l'instant. Les informations confidentielles concernant des tiers ne sont pas publiées.

Nouveaux services en développement

- ▶ Plans de soins pluridisciplinaires
- ▶ Possibilité d'intégrer les vaccins et les allergies
- ▶ Plan de médication partagé
- ▶ Possibilité d'indiquer si vous êtes donneur-euse d'organes

Il vous sera également possible d'ajouter vous-même des documents à MonDossierMedical.ch.

Comment

puis-je m'inscrire à MDM ?

Afin d'accéder à votre dossier, vous devez d'abord vous inscrire. Ensuite un nom d'utilisateur et un mot de passe servant à vous identifier vous seront communiqués.



Vous recevez la brochure explicative et le formulaire d'inscription à votre domicile



Vous vérifiez les données administratives vous concernant et vous signez le formulaire d'inscription



Vous recevez chez vous une lettre de la Poste avec votre nom d'utilisateur, votre mot de passe ainsi que la manière de vous connecter à MonDossierMedical.ch



L'équipe MDM procède à votre inscription



Lorsque vous arrivez à l'hôpital, vous remettez à la **personne chargée de votre admission le formulaire d'inscription** signé accompagné de votre carte d'identité afin de vous authentifier

L'inscription est faite uniquement après vérification de votre identité. Merci de ne pas renvoyer le formulaire par courrier. Si vous souhaitez vous faire inscrire par un tiers, vous devez lui fournir une procuration signée ainsi que votre pièce d'identité. La personne qui vous inscrit doit également présenter sa propre pièce d'identité.

Comment puis-je accéder à mes données ?

Vous avez deux possibilités pour consulter votre dossier médical :

Si vous avez un téléphone portable

Vous pouvez consulter votre dossier médical en ligne grâce à votre accès par mTan : Rendez-vous sur la page MonDossierMedical.ch puis « Connexion patient ».

Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe puis cliquez sur « Login ». Vous recevez un code à usage unique par SMS. Entrez ce code dans la fenêtre et cliquez à nouveau sur « Login ».

Si vous n'avez pas de téléphone portable

Vous pouvez recevoir un vasco. Ce petit appareil vous permet de recevoir un code à usage unique afin de vous connecter. Pour plus d'informations : ➤ www.mondossier-medical.ch/system/files/2017/02/guide_vasco_token_v2.pdf

Vous renseignez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, comme avec le mTan, et obtenez votre code de sécurité en appuyant sur le bouton de votre Vasco.

Conseil

Ajoutez votre médecin traitant-e via « Ajouter un médecin de confiance » et les HUG via « Ajouter une organisation de confiance ».

En cas de problème pour accéder à votre dossier, ou pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter notre support technique au ☎ 0800 55 88 22.

+ INFO

Vous pouvez consulter les tutoriels vidéos se trouvant en bas de la page ➤ www.mondossiermedical.ch/videos-patients

Comment puis-je donner accès à mes données ?

Vous gérez de façon libre et autonome les droits d'accès à votre dossier médical en ligne. En tout temps, vous pouvez accorder des accès à des nouveaux prestataires ou supprimer des droits existants.



Lors de votre inscription à MDM, vous pouvez indiquer sur le formulaire le nom des prestataires de santé que vous autorisez à accéder à votre dossier.



Pour autoriser des professionnel-le-s de santé à accéder à votre dossier, gérer ou modifier les droits d'accès, connectez-vous à votre dossier. Puis cliquez sur « Paramètres », « Autorisations » et « Ajouter un droit d'accès ».



Si votre médecin est membre MDM et si vous l'avez autorisé-e à accéder à votre dossier, il/elle pourra le consulter directement. Pour l'instant, seul-e-s les professionnel-le-s ayant un droit de pratique sur le canton de Genève peuvent faire partie du réseau.



Si votre médecin ne fait pas partie du réseau MDM, vous pouvez remplir un formulaire en ligne afin qu'il/elle soit contacté-e par la Direction générale de la santé, à l'adresse : mondossiermedical.ch/inviter-un-professionnel-de-sante-sinscrire

+ INFO

Pour savoir si votre médecin est membre de MDM, vous pouvez consulter la liste sur le lien suivant : www.mondossiermedical.ch/liste-medecins

Sécurité et confidentialité des données

La confidentialité de mes données est-elle assurée ?

La sécurité est un élément central de la plateforme MDM. Avant le démarrage du projet, elle a fait l'objet d'un audit complet par une société externe spécialisée. De plus, pour garantir un niveau de sécurité informatique adéquat et permanent, des audits complémentaires sont réalisés régulièrement par des partenaires externes.

Que se passe-t-il lorsque je donne droit d'accès aux HUG ?

En donnant un droit d'accès global aux HUG, vous avez l'assurance que seul-e-s les professionnel-le-s des HUG ayant également accès à votre dossier médical peuvent consulter vos documents dans MDM. En d'autres termes, seul-e-s les professionnel-le-s médico-soignant-e-s qui vous prennent en charge sur le moment peuvent accéder à vos données.

Comment les professionnel-le-s des HUG peuvent-ils/elles y accéder ?

Pour autant que les droits d'accès leur ont été accordés, les professionnel-le-s de l'hôpital peuvent consulter vos données dans le dossier médical informatisé des HUG. Ce dernier n'est accessible qu'à travers leur identifiant personnel.

Où sont stockés les documents ?

Le serveur MDM contenant les documents relatifs à votre prise en charge aux HUG se trouve dans l'environnement hautement sécurisé de l'Hôpital.

Témoignages



Noël Lugon, patient

« On facilite l'interaction entre les différent-e-s acteurs-trices de ma santé. Je décide moi-même des droits d'accès, c'est-à-dire qui voit quelle information, c'est très sécurisé. Il est rassurant de savoir qu'en cas d'urgence, les professionnel-le-s auront toutes les informations dont ils/elles ont besoin pour me prendre en charge de manière optimale. »



Marie Da Roxa, Institution genevoise de maintien à domicile (imad)

« MonDossierMedical.ch garantit la vision simultanée, l'exactitude des informations et assure une continuité à la fois rapide et de qualité concernant votre santé. MDM permet la coordination optimale de votre suivi médical par les différent-e-s acteurs-trices du réseau genevois que cela soit votre médecin traitant-e, les hôpitaux ou imad par exemple. »



Tristan Tosco, médecin généraliste

« Grâce au dossier médical je trouve rapidement et facilement les informations médicales de mes patient-e-s ayant séjourné ou bénéficié de soins aux HUG. En alimentant leurs dossiers électroniques avec les informations pertinentes en ma possession, j'espère améliorer leur prise en charge en cas d'urgence. »

Questions fréquentes

Dois-je payer pour bénéficier de ce service?

Non, il s'agit d'un service entièrement gratuit.

Je n'ai pas d'ordinateur, quel est l'intérêt de m'inscrire?

Vos prestataires de soins peuvent consulter votre dossier médical et ainsi mieux vous prendre en charge.

Mon médecin pourra-t-il/elle accéder à mon dossier médical?

Oui, si votre médecin est inscrit à MDM et que vous lui donnez les droits d'accès.

Mon médecin dans le canton de Vaud pourra-t-il/elle accéder à mon dossier médical?

Il s'agit d'un service disponible uniquement sur le canton de Genève pour le moment. Vous pouvez cependant imprimer et lui apporter vos documents ou lui montrer votre dossier lors d'une consultation en vous connectant sur son ordinateur avec votre propre code d'accès.

Qu'est-ce que la connexion par login mobile (mTan)?

Vous avez un nom d'utilisateur-trice et un mot de passe que vous indiquez à chaque connexion. Le système vous envoie alors un code par SMS à usage unique à introduire et qui permet de sécuriser votre session.

Je suis donneur-euse d'organe, est-ce que je peux le rajouter dans mon dossier?

Pas encore. Ce service sera disponible courant 2019.

Puis-je inscrire mon enfant? Un-e proche?

Vous pouvez inscrire votre enfant ayant moins de 12 ans. Au-delà de cet âge, votre enfant doit être présent-e et donner son accord. Votre proche doit venir s'inscrire lui/elle-même sauf si vous êtes son/sa représentant-e légal-e (justificatif à présenter).

Puis-je mettre mes directives anticipées dans mon dossier médical ?

Oui, vous pouvez soit les amener en personne au bureau MDM (voir dernière page) avec votre pièce d'identité, soit demander à votre médecin traitant-e de les mettre dans votre dossier.

Mon assurance peut-elle avoir accès à mon dossier médical ?

Non, les assurances n'ont pas accès à la plateforme.

Si je pars à l'étranger, est-ce que je peux consulter mon dossier dans le pays où je me trouve ?

Oui. Avec un ordinateur et une connexion Internet, vous pouvez vous connecter à votre dossier en utilisant vos propres identifiants, comme à domicile.

Puis-je m'inscrire à MDM si je ne suis pas domicilié-e dans le canton de Genève ?

Oui, à condition que votre prise en charge médicale ait lieu dans le canton de Genève.

+ INFO

Vous trouverez réponse à toutes vos questions dans la rubrique « Question fréquentes » disponible à l'adresse www.mondossiermedical.ch/questions-frequentes

Informations pratiques

Bureaux d'inscriptions aux HUG

Vous pouvez également vous rendre dans l'un des deux bureaux MDM de l'Hôpital pour obtenir davantage de renseignements ou procéder à votre inscription.

Hôpitaux universitaires de Genève
Bureau d'inscription MDM
Rez-de-chaussée (à côté des bancomats)

📞 022 372 26 50

Lu, ma, je, ve 8h30-12h30 – Me 10h-12h30 et 14h-18h

Hôpital des enfants
Bureau de la gestion des dossiers médicaux
Etage P (renseignements auprès de l'accueil)

📞 022 372 46 85

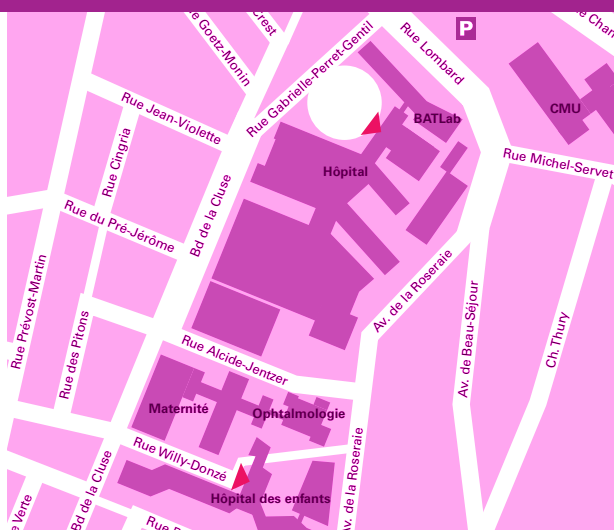
Lu à ve 8h-17h

Hôpitaux universitaires de Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1205 Genève

Hôpital des enfants

Rue Willy-Donzé 6
1205 Genève



*Cette brochure a été élaborée par le Service de
cybersanté et télémédecine des HUG.*